

# Plan d'action contre le vol de vélos



## Action 3 du volet Good Service de Good Move



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Juillet 2021

## Bibliographie

Londres :

<http://content.tfl.gov.uk/cycle-security-plan.pdf>

Gand :

[www.mobiliteitgent.be/sites/default/files/media/20140513\\_PU\\_40458\\_%20rapport%20fietsdiefstalPr%C3%A9vention\\_HR\\_1.pdf](http://www.mobiliteitgent.be/sites/default/files/media/20140513_PU_40458_%20rapport%20fietsdiefstalPr%C3%A9vention_HR_1.pdf)

Utrecht :

[www.hetccv.nl/binaries/content/assets/ccv/nieuws/2015/utrecht\\_actieplan\\_fietsdiefstal.pdf](http://www.hetccv.nl/binaries/content/assets/ccv/nieuws/2015/utrecht_actieplan_fietsdiefstal.pdf)

Enquête sur le vol de vélos à Bruxelles (Observatoire du Vélo) :

[www.provelo.be/sites/default/files/etudes/enquete\\_vols\\_2013\\_resultats\\_0.pdf](http://www.provelo.be/sites/default/files/etudes/enquete_vols_2013_resultats_0.pdf)

Vademecum stationnement vélo :

[www.bruxellesmobilite.irisnet.be/static/attachments/partners/na/248/V/M%207-stationnement-velo-web.pdf](http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/static/attachments/partners/na/248/V/M%207-stationnement-velo-web.pdf).

Manuel sur le vol de vélos Autorités fédérales (2014) :

[www.besafe.be/fr/base-de-connaissance/vol-v%C3%A9los-manuel-autorit%C3%A9s-locales](http://www.besafe.be/fr/base-de-connaissance/vol-v%C3%A9los-manuel-autorit%C3%A9s-locales)

Masterplan Stationnement Vélo :

<https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/2021-02/Masterplan%20Stationnement%20v%C3%A9lo.pdf>

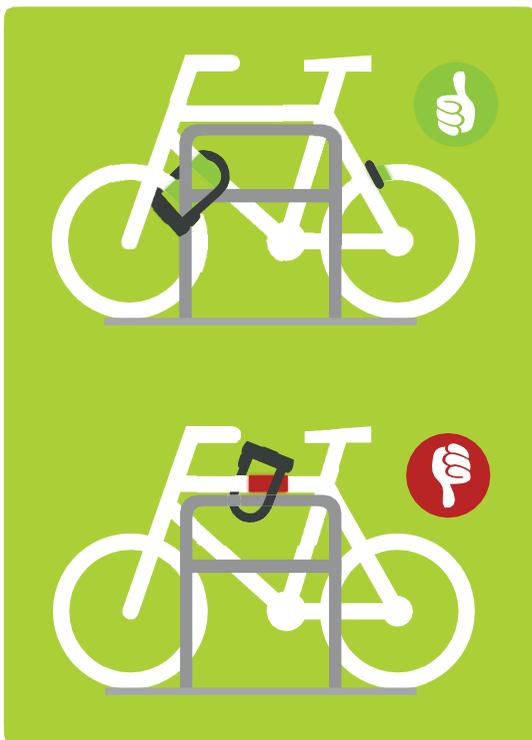


# Sommaire

---

Introduction

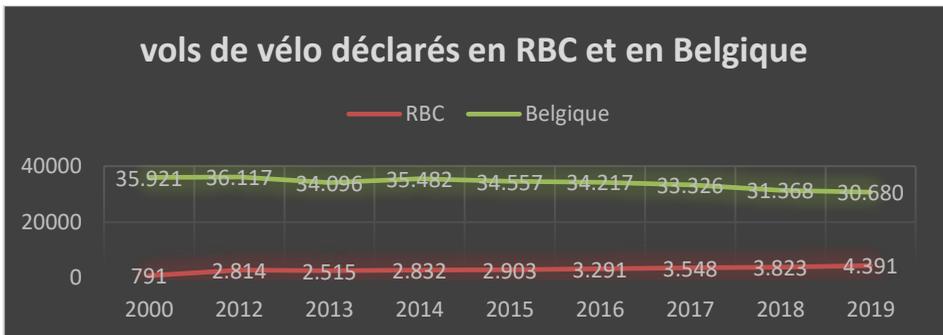
1. *Engineering*
2. *Enforcement*
3. *Evaluation*
4. *Engagement*
5. *Education*



# Introduction

## Contexte

En 2019, 4.391 vols de vélos ont été déclarés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ceci constitue une augmentation de 15% par rapport à 2018. Si ces chiffres sont à nuancer puisqu'on observe en parallèle un accroissement du nombre de cyclistes, ils représentent néanmoins 14% des vols de vélos en Belgique, ce qui présente une nette augmentation de la proportion (elle était de 2% en 2000 et de 8% en 2014).



La Région bruxelloise est en train de perdre le combat contre les vols de vélos. On estime qu'un tiers des victimes déclarent le vol, ce qui indique que les chiffres présentés ne sont que la partie émergée de l'iceberg<sup>1</sup>. On pense donc que chaque année, quelque 15.000 vélos sont dérobés dans notre Région.

Le vol de vélos se concentre à des endroits précis. Si certaines communes sont plus touchées, les lieux comme les abords des gares et stations de métro et les lieux de sortie sont également prisés par les malfaiteurs.

En 2013, l'Observatoire du Vélo a sondé les victimes et étudié les circonstances des délits<sup>2</sup>. Plus de la moitié des cyclistes bruxellois ont déjà été victimes d'un vol. Dans environ un tiers des cas, les malfaiteurs ont opéré dans les habitations, les garages ou les cours intérieures. Dans les autres cas, les vélos ont été dérobés dans les espaces publics. Le vol de vélos sur le domaine privé n'est donc pas négligeable.

1. Moniteur de sécurité 2008-2009 [http://www.moniteurdesecurite.policefederale.be/assets/pdf/2008\\_2009/reports/grandes\\_tendances\\_2008.pdf](http://www.moniteurdesecurite.policefederale.be/assets/pdf/2008_2009/reports/grandes_tendances_2008.pdf) (p. 42)

2. Observatoire Pro Velo 2013 [www.provelo.be/sites/default/files/etudes/enquete\\_vols\\_2013\\_resultats\\_0.pdf](http://www.provelo.be/sites/default/files/etudes/enquete_vols_2013_resultats_0.pdf)

## Pourquoi ?

Les vols de vélos ralentissent le développement de la pratique de ce moyen de déplacement. L'objectif de Good Move de tripler les déplacements à vélo à l'horizon 2030 est freiné par ce phénomène. Des études montrent que jusqu'à une victime de vol sur trois ne monte plus sur un vélo. Le nombre de personnes qui n'osent pas rouler en vélo par crainte d'être volées est difficile à estimer. Il s'agit d'autant d'opportunités manquées.

Le vol représente un coût collectif de plusieurs millions d'euros par an pour les victimes. Suite au vol de leur vélo, les personnes achètent un vélo de moindre qualité, ce qui peut porter préjudice à la sécurité et au plaisir de la pratique du vélo.

Pour ces raisons, une approche coordonnée de la problématique des vols de vélos est indispensable. C'est pourquoi un premier plan d'action contre le vol de vélos a vu le jour en 2016. Le présent document constitue donc l'actualisation de ce plan d'action contre le vol de vélos, et a été approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 2 septembre 2021. Il s'agit d'une série de mesures et d'actions visant à s'attaquer au problème à tous les niveaux, allant de l'infrastructure à la répression, en passant par la sensibilisation, en augmentant sensiblement les efforts.

Ce deuxième plan d'action contre le vol de vélos veut enfin endiguer le phénomène, avec l'objectif global de réduire le risque de se faire voler son vélo de moitié d'ici 2030. Un indicateur devra être étudié pour le monitoring de cet objectif. L'objectif devra également être cohérent avec le PGSP ; Ce Plan Global de Sécurité et de Prévention fixe des objectifs et des priorités en matière des « atteintes aux biens », tels que le vol de vélos. « le PGSP définit un cadre de référence stratégique global, préalable à l'adoption des plans zonaux de sécurité (PZS) et tenant compte de Plan national de sécurité (PNS) et de la note-cadre de sécurité intégrale (NCSI). Il intègre des mesures qui sont déjà d'application dans certains plans zonaux auxquelles il apporte une assise territoriale plus large. Les six zones de police sont donc impliquées dans le processus et doivent coordonner, en fonction de leurs spécificités locales, leur PZS au cadre général que propose le PGSP. »

Le plan régional de mobilité Good Move fixe les actions et les objectifs pour la politique cyclable à l'horizon 2030. Le volet « Good Service »

prévoit des actions pour lutter contre le vol de vélos. Ce plan d'action en est la concrétisation. Les actions relatives à la lutte contre le vol de vélos doivent être détaillées et développées en un plan d'action avec un objectif concret, un planning, le cas échéant un budget et la détermination des acteurs concernés (dont un pilote).

## Comment ?

Pour l'élaboration de ce plan, nous avons évalué le premier plan d'action 2016-2020. L'inspiration pour celui-ci était venue d'autres villes comme Utrecht, Gand et Londres.

Bien que la majorité des actions du plan aient été mises en œuvre (ou approuvées, comme l'adoption d'un Masterplan Stationnement en début 2021), le nombre de vols n'a pas diminué, bien au contraire. Même si on peut attribuer l'augmentation du nombre de vols à l'augmentation globale de l'usage du vélo (les pourcentages correspondent), cela implique néanmoins que les actions du précédent plan n'ont pas été suffisamment efficaces pour réduire le risque de se faire voler son vélo.

Ce nouveau plan d'action contre les vols de vélos a maintenu le principe des 5 E : *Engineering, Enforcement, Evaluation, Engagement* et *Education*. Ces cinq notions devront garantir que tous les aspects de la problématique entrent en ligne de compte et que tous les partenaires assumeront leur part de la tâche à accomplir. Des objectifs, des acteurs et un planning seront avancés pour chaque action. Tout planning proposé dans ce document est prévisionnel.

# 1. Engineering

---

L'*Engineering* comprend toutes les mesures ayant trait au matériel : il s'agit de prévoir des parkings vélos protégés contre le vol, tant à domicile que sur le lieu de destination.

Début 2021, le gouvernement bruxellois a adopté un **Masterplan Stationnement Vélo** élaboré entre 2018 et 2020 par tous les acteurs concernés : Bruxelles Mobilité, Parking.Brussels, les usagers, la SNCB, la STIB, Urban.brussels, Bruxelles Environnement...

Une étude préalable a fait un diagnostic de l'offre et de la demande, des rôles de chaque opérateur et un plan d'action reprend 20 actions phares pour la gestion, la réglementation, l'intermodalité, le développement et l'optimisation et le marketing du parking vélo sécurisé.

**L'Agence régionale du Stationnement** est appelée à devenir **l'opérateur de référence** dans cette démarche et à reprendre des missions de Bruxelles Mobilité. L'agence a également repris, début 2021, la plateforme de gestion cycloparking.brussels, mise en place par l'asbl Cyclo avec un subside européen des fonds FEDER.

Les différents gestionnaires de voirie restent responsables pour la pose d'arceaux dans l'espace public, pour lesquels des objectifs sont repris dans le Plan Régional de Politique de Stationnement (PRPS)..



Des grands parkings ont été aménagés en 2019 aux stations de pré- métro Bourse et De Brouckère.

**mybike**  
**.brussels**   
Plateforme d'enregistrement des vélos

---

Actions	Partenaires	Planning
1.1 Mise en œuvre du Masterplan Stationnement Vélo	<b>Pilotes</b> : Agence de Stationnement, Bruxelles Mobilité <b>Concernés</b> : SNCB, STIB, Urban, communes, usagers	Le plan a été approuvé début 2021 2021 : Mise en place d'une structure de pilotage rassemblant les acteurs concernés Annuellement : définition des objectifs et du budget par type de stationnement (box, consignes, parking de quartier, grand parking) et par localisation (à domicile, à destination, intermodal)
1.2 Installation de Us renversés (nouveau modèle empêchant le sciage)	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité	2021: en cours Monitoring et cartographie de l'offre et de la demande par Parking.Brussels 2021 : Début du placement systématique d'arceaux sur les 5m avant les traversées piétonnes.  Budget : Bruxelles Mobilité (travaux sur voirie régionale, subsides pour les voiries communales)
1.3 Aide aux communes pour aménager des emplacements, locaux et des boxes vélos	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaire</b> : Parking.Brussels <b>Concernées</b> : communes	Via subventions annuelles  Les box vélos sont achetés via une centrale d'achat pilotée par PB.
1.4 Collaboration active à la mise en place d'une plateforme nationale d'enregistrement de vélos	<b>Pilote</b> : SPF Mobilité <b>Concernés</b> : Bruxelles Mobilité, les deux autres régions	Début 2021 : kick-off des groupes de travail pour la mise en place de la plateforme nationale
1.5 Poursuite du dépôt « Vélos (re)trouvés »	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Mobilité, Cyclo <b>Partenaire</b> : les zones de police	Continu Budget : Bruxelles Mobilité 2021 : publication des vélos retrouvés sur une page facebook ; poursuite des développements en lien avec le développement de la plateforme d'enregistrement de vélos. À partir de 2021 : recherche de plus de l'espace pour le dépôt et poursuite du développement en lien avec le projet ReBike

1.6 Hackathon  
« innovation  
dans les dispositifs  
de sécurisation de  
vélos »

**Pilote** : Bruxelles Mobilité  
**Partenaire** : Innoviris,  
parking.brussels, associations  
vélos et parties prenantes du  
secteur privé

2023 : premier hackathon (bourse  
aux idées)

## 2. Enforcement

---

Le Renforcement du contrôle et de la répression ou *Enforcement* est un élément primordial dans la lutte contre le vol. Tant que les voleurs ont l'impression que le vol de vélos n'est pas une priorité des autorités judiciaires, et qu'ils ne risquent pas de sanction, le vol de vélos restera une forme de criminalité très répandue.

Afin de rassembler les forces, il est nécessaire de bien faire concorder travail de police et répression. Pour augmenter les moyens consacrés, il serait judicieux d'inscrire la lutte contre le vol de vélos parmi les priorités des plans zonaux de sécurité.

*L'Enforcement* permet de:

- s'attaquer au vol de vélos organisé, notamment au moyen de vélos-appâts, et d'assurer un suivi intensif des hot spots ;
- prévenir le recel dans les marchés et sur internet ;
- assurer la restitution des vélos retrouvés ;
- diminuer les freins à la déclaration d'un de vol de vélo.

*L'Enforcement* induit également l'imposition de normes : par exemple, contrôler si les emplacements pour vélos imposés dans le cadre des plans de déplacements d'entreprise ont réellement été aménagés. Les normes elles-mêmes, comme le Règlement Régional d'Urbanisme, doivent également être revues, en cohérence avec les recommandations formulées dans le Masterplan Stationnement Vélo.



Actions	Partenaires	Planning
2.1. Suivi de la mise en œuvre via la Task Force « vol de vélos » et participation à la concertation interfédérale	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaire</b> : Bruxelles Prévention & Sécurité <b>Concernés</b> : zones de police, parquet, vélocistes, associations cyclistes (Gracq, Fietsersbond, Ateliers Voot, Pro Velo, Cyclo), Agence du Stationnement, Traxio, Bruxelles Environnement	TF bruxellois : Semestriel
2.2 Renforcer les effectifs des acteurs qui travaillent sur la coordination et la mise en œuvre du plan	<b>Pilotes</b> : le Gouvernement	2021 : identification des besoins 2022-2023: engagements de personnes supplémentaires.
2.3 Projet-pilote de vélos-appâts et de tracking de vélos privés.	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaire</b> : Bruxelles Prévention & Sécurité ; Task Force « vol de vélos » interfédéral <b>Concernés</b> : zones de police (à définir), parquet	Projet-pilote avec les zones de police à relancer en 2021, tests avec des trackers pour des vélos individuels à initier (voir 1 .6) à condition d'un accord du Parquet
2.4 Prise en compte de la lutte contre le vol de vélo dans le plan d'action de Bruxelles Prévention et Sécurité	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Prévention & Sécurité, zones de police	2021 : intégration des objectifs dans les plans respectifs.
2.5 Stimuler la déclaration du vol (police-on-web)	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaires</b> : Bruxelles Prévention & Sécurité, les zones de police	Continu
2.6 Lutte contre le vol dans les <i>hot spots</i> et contre les lieux de revente	<b>Pilotes</b> : zones de police, <b>Partenaires</b> : parquet, Bruxelles Prévention & Sécurité	À définir par zone de police
2.7 un « vélo-flic » par zone de police	<b>Pilote</b> : les zones de police <b>Partenaires</b> : Bruxelles Prévention et Sécurité, Bruxelles Mobilité	2023 : chaque zone a désigné un ou plusieurs agent(s) de police coordinateurs



2.8 revoir les normes sur le stationnement vélo du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)

**Pilote** : Urban  
**Partenaire** : Bruxelles  
Mobilité

2022-2023 : en cohérence avec les recommandations formulées dans le Masterplan Stationnement Vélo

### 3. Evaluation

Une lutte efficace contre le vol de vélos n'est pas concevable sans une bonne connaissance du phénomène. Il faut disposer de chiffres corrects du nombre de vélos volés, d'une cartographie des endroits sensibles, d'informations sur les méthodes utilisées par les voleurs, d'une connaissance des lieux de destination des vélos, etc.

Outre les chiffres des zones de police, une analyse qualitative des circonstances, des lieux dans lesquels les vols ont été perpétrés, ainsi que des cadenas utilisés, reste nécessaire.

Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) dispose d'une équipe d'experts en la matière qui pourront renforcer ce volet de la lutte contre le vol.

Enfin, il importe d'évaluer les actions entreprises dans le cadre de ce plan, afin de parvenir à utiliser les moyens les plus efficacement possibles.



Actions	Partenaires	Planning
3.1 Récolte de données chiffrées relatives aux vols de vélos	<b>Pilote</b> : Bruxelles Prévention et Sécurité <b>Partenaires</b> : Zones de police, Police Fédérale (statistiques)	2021 ou 2022 : premier rapportage (à confirmer)
3.2 Enquête sur les vols de vélos	Pro Velo (en lien avec l'Observatoire Vélo)	Tous les 3 ans <b>Budget</b> : Bruxelles Mobilité 2021 : enquête suivante
3.3 Evaluation des actions	Task Force	Continu



## 4. Engagement

L'Engagement suppose la collaboration de tous les partenaires possibles dans la prévention des vols de vélos. Cela implique aussi que, par exemple, les gardiens de la paix, les associations de cyclistes, les vélocistes, les supermarchés... participent à des actions de sensibilisation et autres.

Il est opportun également que la communauté de cyclistes eux-mêmes, agit pour prévenir le vol de vélos.



Actions	Partenaires	Planning
4.1. Suivi de l'engagement via la Task Force « vol de vélos »	Task Force	Semestriel
4.2. Enlèvement des vélos abandonnés et des épaves	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaire</b> : Parking Brussels, les communes (Fix My Street)	2021 Une procédure unique est mise en place par Parking Brussels et Bruxelles Mobilité suite à l'adoption du Masterplan Stationnement Vélo
4.3. Recyclage de vélos abandonnés et remise des vélos (action sociale, via le dépôt central)	asbl Cyclo	Continu
4.4. Enregistrement des vélos sur la plateforme mybike.brussels	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Mobilité, <b>Concernés</b> : Zones de police, vélocistes, associations cyclistes (Cyclo- points vélos, Pro Velo, Ateliers de la rue Voot, Fietsersbond, Gracq)	2021 – 2022 Nouvelles actions pour promouvoir la plateforme, intégration dans un système national ; collaboration accrue avec les vélocistes  Publication des vélos retrouvés sur les média sociaux en collaboration avec les zones de police. Budget : Bruxelles Mobilité

<p>4.5 Bons d'achat pour cadenas de qualité à dépenser auprès d'un vélociste bruxellois</p>	<p><b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité</p>	<p>2021 - 2022 analyse juridique et budgétaire de la formule</p> <p>Budget : Bruxelles Mobilité</p>
<p>4.6 Mise en place de ou soutien à un système de vélos de remplacement pour les victimes de vol</p>	<p><b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité</p> <p><b>Partenaire</b> : Partenaires privés ou publics potentiels à étudier</p>	<p>2024 : mise en place d'un système lié à l'enregistrement sur mybike.brussels et une déclaration à la police</p>

## 5. Education



Bon nombre de vols de vélos sont évitables moyennant la prise d'un minimum de précautions. Des campagnes de prévention régulières permettent de sensibiliser notamment les nouveaux cyclistes à cette problématique.

A côté des campagnes régionales, il importe surtout de mener une politique de prévention sans relâche dans les points vélos, les grands parkings vélos lors d'évènements et auprès des vélocistes.

Les campagnes ont pour but d'informer les cyclistes sur la meilleure façon d'attacher leur vélo, le cadenas adéquat et les moyens de limiter le risque de vol, notamment avec l'enregistrement sur la plateforme mybike.brussels. Dans plus de deux tiers des cas de vol, on constate l'utilisation d'un cadenas de mauvaise qualité (voir l'enquête vols de vélos). On observe néanmoins une amélioration des précautions chez les cyclistes : 44% des vélos sont dorénavant attachés avec roue avant et cadre (le double d'il y a 5 ans). 77% des vélos sont attachés avec un cadenas de qualité, et plus de 20.000 vélos étaient enregistrés sur mybike.brussels, ce qui ne représente toujours que 5% des vélos à Bruxelles.



Il est nécessaire d'encourager les victimes à déclarer un vol (en ligne) et de faire connaître davantage le dépôt central pour les vélos retrouvés, ainsi que la nouvelle page Facebook des vélos retrouvés qui sera créée en 2021.

Actions	Partenaires	Planning
5.1. sensibilisation "Bien attacher son vélo "	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaire</b> : Bruxelles Prévention et Sécurité	Continu, dans les communications sur les médias sociaux, dans l'e-news vélo et dans les dépliants ; Renforcer la présence de Bruxelles Mobilité sur les médias sociaux pour diffuser la bonne information
5.2. sensibilisation "Stimuler la déclaration et la recherche d'un vélo volé"	<b>Pilotes</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaires</b> :	Régulier Budget : Bruxelles Mobilité

	Bruxelles Prévention et Sécurité, les associations cyclistes	
5.3. Autocollants sur les emplacements vélos	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité	Systematique 2021 – 2022 : Début du déploiement sticker adapté pour inclure une référence vers mybike.brussels Budget : Bruxelles Mobilité
5.4. Actions de sensibilisation (Dimanche sans voiture, Bike Experience, écoles, entreprises...)	<b>Partenaires</b> : Associations cyclistes, zones de police, communes, Bruxelles Mobilité	Annuellement Budget : Bruxelles Mobilité
5.5 Renforcer la collaboration avec les services de prévention des communes	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaires</b> : Brulocalis, communes, associations <b>Concerné</b> : Bruxelles Prévention et Sécurité	2022 : lancement d'actions de terrain de type « roadshow »
5.6 Organisation d'un colloque spécifique sur la problématique du vol de vélo, en faisant appel à l'expertise étrangère.	<b>Pilote</b> : Bruxelles Mobilité <b>Partenaires</b> : Bruxelles Prévention et Sécurité, police, associations	2022 ou 2023: organisation du colloque (à confirmer)